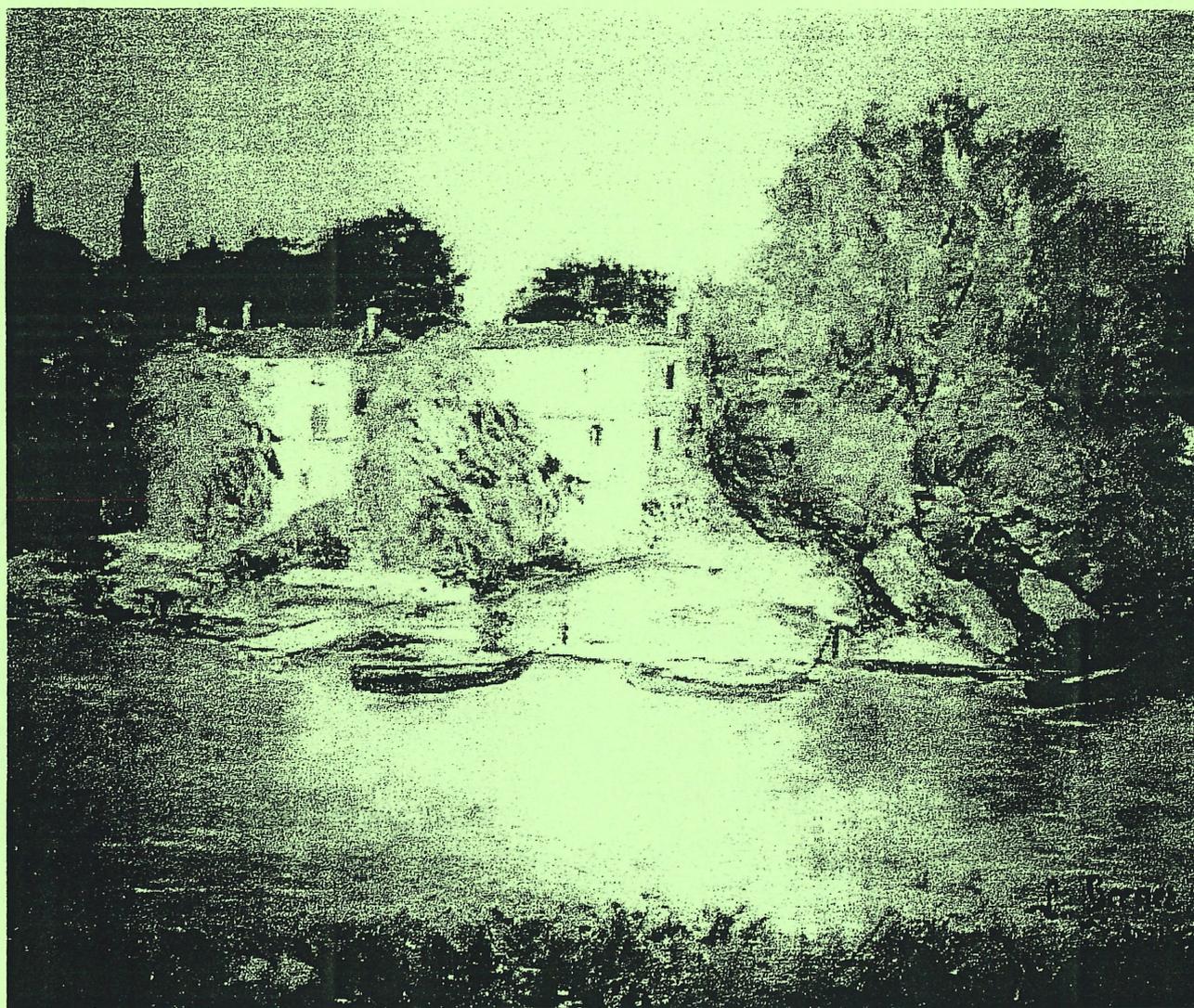


BUSSAC Info



LYDIE BERGER

PORT-BERTEAU à BUSSAC-SUR-CHARENTE
Juillet 2001 – 20 ans de jumelage avec ORON-LA-VILLE

N° 80

MAI - JUIN - JUILLET

AOÛT 2001



SOMMAIRE



BUSSAC INFO

**BULLETIN MUNICIPAL
D'INFORMATION**

N° 80

**Mai – Juin
Juillet – Août 2001**

Responsable de la publication :
Christophe Durthe.

Rédacteur en chef :
Françoise Durand.

Comité de rédaction :
C. Durthe, F. Durand, B. Gaillard,
L. Meyze, J-L. Marchais,
D. Pubert, M.C. Allinand,
M. Ferreira, M-L Reix.

ISSN : 0776-2246

- 2 Petites annonces - Dates à retenir - Coin internet
- 3 Editorial

Informations municipales

- 4 Conseil municipal du 7 mai 2001
- 5 Conseil municipal du 25 juin 2001
- 9 Conseil municipal du 16 juillet 2001
- 11 Conseil municipal du 28 août 2001

Informations locales

- 16 Etat civil – Recensement – Vie paroissiale
- 18 Nouvelles de l'école
- 22 Bibliothèque
- 23 Le point sur les travaux
- 25 CCAS
- 27 Ca c'est passé à Bussac...

Foyer rural

- 30 Assemblée générale
- 31 Rallye de saintonge
- 32 Section jumelage
- 34 Section Gym. et marche volontaire
- 35 Boule bussacaise
- 37 Revue de presse

En couverture : Tableau de Port Berteau peint par Madame Berger.

L'équipe municipale remercie très chaleureusement madame Lydie BERGER qui a fait don à la commune d'un de ses tableaux représentant Port Berteau (en couverture). Chacun pourra le contempler dans le bureau des secrétaires de mairie.

Petites annonces

Vous avez une passion et vous souhaitez la faire connaître (sportif, artiste, collectionneur, bricoleur...)?

Contactez-nous pour la rubrique « un Bussacais à l'honneur » ! (voir p. 27)

Un chat a récemment servi de cible à un tireur anonyme et a été retrouvé par ses maîtres criblé de plombs.

Résultat : un gros chagrin pour les enfants et de gros frais de vétérinaire pour les parents...

...Sans commentaires...

Un vélo de dame a été retrouvé dans le jardin d'une administrée.

Il est actuellement disponible à la mairie.

A LOUER : studio meublé pour étudiant T1 bis 30 m² - Les Minimes à la Rochelle-
Libre à compter du 15/09/01 Tél : 05.46.74.14.48.

Dates à retenir...

**Samedi 20 octobre
de 8h30 à 12h30**

DON DU SANG A BUSSAC



Vous avez entre 18 et 65 ans et vous êtes en bonne santé :

⇒ Faites un geste pour la vie et **devenez donneur de sang**

⇒ 1^{er} rendez-vous à Bussac samedi matin
20 octobre 2001: salle municipale,
place d'Oron la ville.

Nous comptons sur chacun de vous, merci

Dimanche 18 novembre 2001 à 16h.

Concert en l'église

Notre Dame de Bussac

MUSIQUES SACREES ET

TRADITIONNELLES

MUSIQUES D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

MUSIQUE D'ICI ET D'AILLEURS

Le duo Claire MUSSAT, chant et flûte traversière,

Et Frédéric CHAUVIGNE, piano et clavier

(Avec le soutien de la Coop Atlantique dans le cadre de son mécénat culturel régional.)

Dimanche 7 Octobre à 16 heures

Audition de l'Harmonie Municipale de Saintes
Salle Municipale de Bussac sur Charente

Le coin Internet : quelques adresses utiles...

Vous connaissez des adresses utiles à la navigation sur le net ou tout simplement un site vous a plu et vous souhaitez communiquer son adresse, laissez-nous les coordonnées pour le Coin Internet du prochain Bussac Info... En attendant en voici quelques unes :

Pour les femmes : www.aufeminin.com
(cuisine, détente, forme, beauté, shopping...)

Pour remplacer(et plus) les annuaires de l'hexagone : www.pagesblanches.fr
www.pagesjaunes.fr

Saintes en quelques sites :

www.ot-saintes.fr (office du tourisme)

www.saintes.com (site des commerces et artisans de saintes)

www.ville-saintes.fr - www.buss-saintes.com

Le guide de vos déplacements en France et en Europe. Itinéraires, plans des villes,... :
www.mappy.fr

Tout sur le tourisme en France :

www.tourisme.fr

Rechercher une info sur Internet :

www.voilà.fr - www.yahoo.fr

La bourse en direct : www.boursorama.com

L'actu du cinéma (sorties de la semaine par ville): www.cinefil.com

L'info locale, régionale ou nationale:

www.sudouest.com

www.tfl.fr

www.france2.fr

www.france3.fr

POUR LES ENFANTS :

S'amuser, apprendre : www.apreslecole.fr

De 4 à 6 ans, apprendre avec les animaux :
www.lescale.net/petits/

**COLLECTE DES ENCOMBRANTS
LE LUNDI 12 NOVEMBRE A BUSSAC**

Editorial

11 septembre 2001, l'horreur.

TOLERANCE

RESPECT DE L'AUTRE

NECESSITE DU DIALOGUE

DROIT A LA DIFFERENCE

LAICITE

JUSTICE

Comment ne pas rappeler avec force les valeurs qui nous guident dans l'action de tous les jours ?

A la demande du Président de la République, Jacques CHIRAC, et du Premier Ministre, Lionel JOSPIN, nous nous sommes rassemblés, dans la cour de l'école, le vendredi 14 septembre 2001, à 12 heures, comme partout en Europe, les enfants, parents, enseignants, personnels de la commune, élus ont témoigné leur solidarité aux victimes et à leurs familles, en respectant une minute de silence.

Nous devons dire NON au terrorisme sous toutes ses formes et d'où qu'il vienne.

Christophe Dourthe

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2001

ORDRE DU JOUR :

- 1- Commission Communale des impôts directs : Proposition de 24 noms pour renouvellement.*
- 2- Pose de bordures et construction de trottoirs.*
- 3- Legs Couprie.*
- 4- Sinistre : Proposition d'indemnisation par Groupama.*
- 5- Indemnité pour travaux supplémentaires allouée à la Secrétaire de Mairie.*
- 6- Questions diverses.*

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie le 7 mai 2001 à 20h30, sous la présidence de M. Christophe DOURTHE, Maire.

Tous les membres étaient présents.

Madame Laurence MEYZE a été élue secrétaire de séance.

1- Commission Communale des impôts directs : Proposition de 24 noms pour renouvellement.

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement de la Commission Communale des impôts directs. Cette commission est composée du Maire et de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants désignés par les services fiscaux parmi une liste de vingt quatre noms dressés par le Conseil municipal. Cette liste doit comporter quatre contribuables domiciliés hors commune. Le territoire communal comportant plus de 100 hectares de propriétés boisées, quatre propriétaires au maximum doivent figurer sur la liste. Contribuables proposés par le Conseil municipal pour faire partie de la Commission :

DANIAUD Jean, BRUNETEAU Christian,
DUPUY Roland, BRETAUD Marcel, GELICUS Frédéric, PEROCHAIN Dominique, PLANET Françoise, GABRIAULT Stéphane, THOMAS Solange, BARITEAU Sylviane, RAUD Clément, PORTIER Fabrice, MARTRENCAR Claude, DURAND Françoise, BOUTINON Jean-Claude, GENAT Christiane, SABATHE Ghislain, PAILLETTE Danielle. DURAND Bernard ,

MONGNE Claude, POITIER Jean-Pascal,
GANDAIS Annick, GAILLARD Brigitte,
BRIAND Josiane.

2- Pose de bordures et construction de trottoirs.

Par délibération en date du 11 novembre 2000, la commune de Bussac sur Charente a sollicité le concours de la Direction Départementale de l'Équipement de la Charente-Maritime pour assurer une mission de maîtrise d'œuvre relative à la réalisation de pose de bordures et construction de trottoirs le long de la RD 114. Ce concours a été autorisé par M. le Préfet, le 13 janvier 2001. Après étude, la Direction Départementale de l'Équipement de la Charente-Maritime propose une estimation prévisionnelle définitive s'élevant à 135 600,00 F hors T.V.A, soit 20 672,09 euros, aux conditions économiques du mois de novembre 2000. L'ouvrage fait partie du domaine de l'Infrastructure. Il lui est affecté un degré de complexité 2. Le Conseil municipal accepte cette estimation qui devient l'estimation prévisionnelle définitive. Le taux de rémunération du service est de 6,92% qui multiplié par le coefficient représentant l'étendue de la mission,

Informations municipales

soit 0,85, conduit à un taux de rémunération de la mission de 5,88%. Le forfait de rémunération initial définitif est le produit de ce taux par l'estimation prévisionnelle définitive. Ce forfait est majoré de l'incidence de la taxe sur la valeur ajoutée. (7 973,28 F HT soit 9 536,04 F TTC)

(1 215,52 euros HT soit 1 453,76 euros TTC).

3- Legs Couprie.

Le Maire invite le Conseil municipal, conformément aux dispositions du testament de M. Jean COUPRIE, à désigner une jeune fille devant bénéficier, en 2001, des arrérages du legs de 25 000 francs fait par le susnommé à la Commune. Le Conseil municipal après examen du dit testament, désigne à l'unanimité Mlle Caroline BRETHERS née le 29 janvier 1982 à SAINTES, pour recevoir le dit legs.

4-Sinistre : proposition d'indemnisation par Groupama.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la Compagnie d'Assurance Groupama a indemnisé la Commune après les dégâts occasionnés aux portes du Foyer Rural le 11 novembre 2000. L'indemnisation s'élève à 8 635,24 F. Le Conseil municipal accepte cette proposition.

5- Indemnité pour travaux supplémentaires allouée à la Secrétaire de Mairie.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la secrétaire bénéficie depuis quelques années d'une

indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires, ainsi calculée :

$$\frac{\text{Taux max. X horaire hebdo. X ind. de traitement}}{\text{horaire hebdomadaire X indice terminal}}$$

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

6- Questions diverses.

➤ Il est prévu de faire établir des devis pour l'éventuelle installation d'un système d'alarme à l'école.

➤ Il est proposé de faire faire une étude pour la pose d'un point d'éclairage supplémentaire à l'angle de l'école, face à l'entrée de la cuisine, et de faire chiffrer le maintien de l'éclairage toute la nuit dans le centre bourg seulement, pour des raisons de sécurité.

➤ Un feu de la Saint Jean pourrait peut-être être prévu pour le 23 juin

➤ Etudier avec les Maires de Fontcouverte et du Douhet la possibilité de faire installer des points d'apport volontaire au lieu-dit « Chez Tessier »

➤ M. le Maire informe le Conseil municipal du courrier qu'il a reçu de l'Association Protection et Sauvegarde du Rochefollet « L'Eau Vive » relatif au Rochefollet : il va prendre rendez-vous avec le Président de cette association.

➤ Il est prévu de revoir l'installation téléphonique de la Mairie : des devis seront demandés.

➤ Le Conseil municipal va réfléchir au cadeau que la municipalité pourrait offrir pour les 20 ans du Jumelage avec Oron la Ville.

Fait et clos le même jour et ont signé au registre tous les membres présents.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2001

ORDRE DU JOUR :

1- Eglise : réfection du retable.

2- Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires

- 3- *SEMIS : désignation d'un délégué spécial*
- 4- *Vente d'une bande de terre dans le lotissement des Grands Champs*
- 5- *Subvention exceptionnelle allouée au C.E.S A. D'Aubigné*
- 6- *Adhésion au Comité des Oeuvres Sociales de la Ville de Saintes, de la CDC du Pays Santon.*
- 7- *Echange de parcelles entre M. et Mme RICHE et la Commune*
- 8- *Remboursement de repas pris lors de stage*
- 9- *Décisions modificatives*
- 10- *Demande de subvention au titre de la DGE*
- 11- *Travaux de voirie consolidation d'un trottoir dans le Centre Bourg*
- 12- *Modification du tableau des effectifs*
- 13- *Tarifs location cuisine Foyer Rural*
- 14- *Questions diverses*

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie le 25 juin 2001 à 20h30, sous la présidence de M. Christophe DOURTHE, Maire.

Excusé avec pouvoir à M. DOURTHE : M. THIBAudeau.

Madame Josiane BRIAND a été élue secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance et accueille Mme REIX. Il lui dit sa satisfaction de voir qu'à nouveau, Bussac a une correspondante pour le journal SUD-OUEST.

Il remercie également les membres du Conseil municipal pour l'organisation de la soirée du Samedi 23 juin qui a connu un beau succès.

1- Eglise : Réfection du Retable.

Le Maire présente au Conseil municipal le projet de convention de financement relatif à la restauration du retable de notre église.

Le Conseil municipal :

- approuve le programme des travaux proposés, d'un montant évalué à 160 000 frs TTC,
- s'engage à verser à l'Etat le fonds de concours d'un montant de 80 000 frs dans les délais indiqués dans la convention, cette somme étant inscrite au budget de la commune,
- confie la maîtrise d'ouvrage à l'Etat,
- autorise le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

2-Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la secrétaire bénéficie depuis quelques années d'une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires, ainsi calculée :

taux maximum X horaire hebdo . effectué
horaire hebdomadaire légal

Cette délibération annule et remplace celle du 7 mai 2001. Le Conseil municipal accepte cette proposition.

3- SEMIS : désignation d'un délégué spécial.

M. le Maire invite le Conseil municipal à désigner un délégué spécial qui siègera au sein du Conseil

d'Administration de la SEMIS. M. Bernard MIGNON se porte volontaire.

4- Vente d'une bande de terre dans le lotissement des Grands Champs.

M. le Maire informe le Conseil municipal de la demande de M. et Mme JENNER qui souhaitent acquérir une bande de terrain jouxtant leur propriété dans le lotissement les Grands Champs. Le Conseil municipal accepte de leur vendre 74m² à 30 frs le m². Le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'acte à intervenir.

5- Subvention exceptionnelle allouée au C.E.S. A. d'Aubigné

Le Maire donne connaissance au Conseil municipal du courrier de M. le Principal du Collège A. d'Aubigné par lequel il sollicite une subvention. Il explique que le collège organise au début de l'année scolaire 2001-2002 une classe nature patrimoine et socialisation pour tous les nouveaux élèves de 6^{ème}, afin qu'ils puissent mieux s'intégrer dans le groupe classe et aussi mieux se respecter. 15 enfants de Bussac sur Charente entrant en 6^{ème} en septembre 2001, le Conseil municipal accepte de verser 100 frs par enfant soit 1 500 frs, sous forme de subvention exceptionnelle. Une décision modificative assurera l'inscription du crédit nécessaire.

6- Adhésion au Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Saintes, de la CDC du Pays Santon

Le Maire informe le Conseil municipal que le C.O.S propose aux Communes de la CDC qui le souhaitent d'adhérer. Le Conseil municipal, considérant les avantages proposés aux agents, décide d'adhérer au C.O.S à compter du 1^{er} juillet 2001. Il autorise le Maire à signer la convention.

7- Echange de parcelles entre M. et Mme RICHE et la Commune

Le Maire rappelle au Conseil municipal la proposition d'échange de parcelles entre M. et Mme RICHE et la Commune. Cette dernière céderait le lot N°26 d'une superficie de 1084m² viabilisé en échange des parcelles AK 538 et 897 non viabilisées d'une superficie de 3723m², appartenant à M. et Mme RICHE. Le Conseil municipal accepte de prendre à sa charge la moitié des frais, soit environ 3 500,00 frs et de procéder au versement de la TVA. M. et Mme RICHE régleront une soulte ainsi que l'autre moitié des frais. Le Conseil municipal autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer les actes à venir.

8- Remboursement de repas pris lors de stage

Le Maire informe le Conseil municipal que des agents ont bénéficié de stage de formation pour assurer le fonctionnement de la bibliothèque municipale. Il propose de leur rembourser les frais y afférant et principalement les repas. Le Conseil municipal, au vu des justificatifs fournis par les intéressées, accepte cette proposition

9- Décisions modificatives

Le Conseil municipal décide l'inscription de crédits de la façon suivante :

C/65738	+ 4 390 frs (subvention exceptionnelle Foyer Rural : 2 890,00 frs)
C/6554	+ 2 600 frs (participation Syndicat des Eaux)
C/022	- 6 990 frs

10- Demande de subvention au titre de la DGE

Afin de permettre l'équipement informatique de la bibliothèque municipale et de l'école, le Conseil municipal décide de prévoir l'acquisition d'ordinateurs suivant le devis joint. Le montant s'élève à 29 945 F HT. Le Conseil municipal constatant que cette acquisition est nécessaire, sollicite une participation de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement.

11- Travaux de voirie : consolidation d'un trottoir dans le Centre Bourg

Le Maire informe le Conseil municipal de son entretien avec M. Patrice GUY à propos de son mur de clôture. Lorsque la Commune a fait édifier le trottoir il y a quelques années, sa confection a nécessité un appui sur la murette de cet administré. Celui-ci souhaite procéder à sa réfection mais du fait du lien entre murette et trottoir, il ressort un surcoût de 7 500 frs. Le Conseil municipal, considérant que le sous bassement de la murette assure le maintien du trottoir, accepte de régler cette somme à l'entreprise chargée des travaux, cette somme sera imputée à l'article entretien de la voirie.

12- Modification du tableau des effectifs

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de procéder au recrutement d'une employée qui assurerait le remplacement des agents d'entretien de l'école affectés à la restauration scolaire, en cas de maladie ou d'absence. Le Conseil municipal accepte cette proposition et constate que le tableau des effectifs sera ainsi modifié :

Secrétaire de Mairie :	1
Agent Administratif :	1
Agents d'Entretien :	4
Agent d'Entretien remplaçant :	1

13 Tarifs location cuisine Foyer Rural

Le Maire informe le Conseil municipal que lors de sa dernière réunion, le Conseil d'Administration du Foyer Rural a décidé de modifier les tarifs de location de la cuisine. Le Conseil municipal prend acte.

LOCATION CUISINE			LOCATION VAISSELLE		
	Bussacais	Extérieurs		Bussacais	Extérieurs
Matinée ou soirée	150,00 frs	250,00 frs	Couvert complet	5,00 frs	10,00 frs
Journée complète	200,00 frs	400,00 frs	A la pièce	0,30 frs	0,60 frs
Week-end	300,00 frs	550,00 frs			

14- Questions diverses

- M. RAULT informe le Conseil municipal du montant du devis de l'entreprise FAURE-AUBINEAU pour le columbarium, le montant est de 54 165,00 frs.
- Le Maire informe le Conseil municipal de l'apéritif offert par la Municipalité à l'occasion du 20^{ème} anniversaire du Jumelage et du départ des cycliste Vendredi 6 juillet à 19h30. Le cadeau offert par la Municipalité (tableau de Port-Berteau) y sera présenté.

Fait et clos le même jour et ont signé au registre tous les membres présents.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2001

ORDRE DU JOUR :

- 1- Création de poste et modification du tableau des effectifs.*
- 2- Adhésion au service facultatif de remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.*
- 3- Travaux de construction de trottoirs et pose de bordures sur la RD 114 : demande de concours de service DDE.*
- 4- Décision modificative*
- 5- Eclairage public*
- 6- Réfection des vestiaires, douches et sanitaires : demande de subvention auprès du Conseil Général.*
- 7- Questions diverses*

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie le 16 juillet 2001 à 20h30, sous la présidence de M. Christophe DOURTHE, Maire.

Excusés avec pouvoir : M. THIBAudeau pouvoir donné à M. DOURTHE et M. GUICHETEAU pouvoir donné à Mme BARITEAU.

Absent excusé : M. MIGNON.

Monsieur Claude BERNIARD a été élu secrétaire de séance.

1- Création de poste et modification du tableau des effectifs.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le surcroît de travail constaté depuis quelques mois ainsi que le passage aux 35 heures au 01/01/2002 l'incitent à proposer la création d'un poste d'agent d'entretien (voirie et bâtiments), pour un temps de travail de 19,5h/39^{ème}.

Cette création interviendrait au 01/08/2001.

Le Conseil Municipal, considérant que les travaux d'entretien ne cessent d'augmenter, accepte cette proposition et modifie ainsi le tableau des effectifs :

- Secrétaire de Mairie : 1
- Agent Administratif : 1
- Agents d'Entretien : 5
- Agent d'entretien remplaçant : 1

2- Adhésion au service facultatif de remplacement du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime.

Le Maire fait part de l'existence, au Centre de Gestion, d'un service facultatif de Remplacement, créé en application de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Ce service opérationnel depuis 1979, propose aux collectivités territoriales qui le demandent, du personnel compétent pour effectuer des remplacements d'agents titulaires momentanément absents ou des tâches saisonnières ou occasionnelles. Il est possible d'adhérer à ce service, sachant que c'est seulement lorsqu'un remplacement sera envisagé qu'une convention ponctuelle sera passée avec le Centre de Gestion.

Informations municipales

Cette convention précisera les tâches confiées, la période et le coût de la mission.

Le Conseil Municipal après délibération, décide,

- d'adhérer au service facultatif de remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime ;
- de mandater Monsieur le maire pour la signature des conventions ponctuelles à intervenir ;
- d'inscrire au budget les sommes dues au Centre de Gestion en application des dites conventions.

3- Travaux de construction de trottoirs et pose de bordures sur la RD 114 : Demande de concours de service DDE.

Vu le décret n°2000-257 du 15 mars 2000 relatif à la rémunération des prestations d'ingénierie réalisées au profit de tiers par certains services des ministères de l'équipement et de l'agriculture, Vu l'arrêté du 20 avril 2000 fixant les taux et les modalités de rémunération des prestations d'ingénierie réalisées au profit de tiers par les ministères de l'équipement et de l'agriculture et précisant les modalités de leur intervention.

La Commune sollicite le concours de la DDE pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre concernant la construction de trottoirs et pose de bordures RD 114.

Les caractéristiques de la mission sont définies en annexe à la présente délibération.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre toute décision concernant l'exécution ou le règlement de la présente mission dans la limite des crédits disponibles au budget.

La Commune sera informée des décisions prises.

4- Décision modificative.

Le Conseil Municipal décide le virement de compte à compte de la manière suivante :

C/ 60623 = - 20 000 F

C/617 = - 60 000 F

C/6411 = + 80 000 F

5- Eclairage public.

Le Maire informe le Conseil municipal de la proposition faite par le Syndicat d'électrification suite à la demande de pose de points d'éclairage public supplémentaires.

Le Conseil municipal accepte ce devis d'un montant de 15 000,00 F et souhaite que les travaux soient exécutés dès que possible. Il fait aussi savoir qu'une étude a été réalisée par le SDEER pour que l'éclairage public fonctionne toute la nuit de la Croix au Pontreau afin d'assurer une meilleure sécurité dans la traversée du centre bourg.

Considérant la modicité du coût de l'estimation (5 670,00 F), le Conseil municipal donne son accord pour le fonctionnement permanent de l'éclairage public de la Croix au Pontreau.

6- Réfection des vestiaires, douches et sanitaires : demande de subvention auprès du Conseil Général.

Le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à la réfection des vestiaires, sanitaires et douches du Foyer Rural. Le Conseil municipal approuve cette proposition, souhaite l'inscription de cette opération au budget 2001 par une décision modificative et sollicite une subvention du Conseil Général, le montant de la dépense étant estimé à 57 456 F HT.

7- Questions diverses.

➤ Le Maire informe le Conseil municipal qu'une enquête va être réalisée en Juillet et Août sur la Commune pour permettre un classement des animaux nuisibles (renards, ragondins, pies, corbeaux, lapins, sangliers). Cet inventaire n'a pas pour objectif d'indemniser les victimes de dégâts. Il est fait pour mieux connaître le volume et la nature des dégâts. Chaque administré concerné devra souscrire une déclaration en Mairie, au plus tard le 31 août.

➤ Le Maire informe le Conseil du courrier reçu du Président de l'Amicale Motocycliste Saintaise relative au rallye motos tout terrain dénommé

Informations municipales

ENDURO DES ROMAINS DU PAYS SANTON. Il demande l'autorisation d'emprunter les chemins et voies de la Commune. Avec l'accord du Conseil municipal, le maire autorisera cette manifestation sous réserves du respect de la réglementation afférente à ce type d'épreuve.

➤ Le Maire donne connaissance au Conseil municipal du dossier reçu d'EDF au sujet de l'enfouissement des réseaux Moyenne Tension du lieu-dit Jérusalem (sur la commune de Fontcouverte) jusqu'à Saint Vaize. La circulation se fera, durant les travaux, par feux alternés.

➤ Les travaux du carrefour de la Croix devraient se terminer le Vendredi 27 Juillet.

➤ Le Maire informe le Conseil qu'il va rappeler, au moyen d'un « flash info », à tout administré de faire preuve de prudence au moment du Rallye de Saintonge.

➤ M. MARCHAIS fait savoir que les plis relatifs aux travaux prévus Chemin des Deaux seront ouverts Mardi 24 Juillet à 14h00.

➤ Cimetière : mise à jour des concessions et règlement intérieur : M. RAULT informe le

Conseil municipal qu'il a pris contact avec une société qui assure la restructuration et l'organisation des cimetières. Il présente un devis qui s'élève à 37 000 F HT. Le Conseil donne son accord sur le principe de mettre à jour les concessions du cimetière communal mais souhaite que d'autres entreprises soient consultées

➤ Les travaux de réfection de la voirie du lotissement des Mailleaux sont achevés. Il y a maintenant lieu de faire procéder à l'enquête publique. Contact sera pris avec la DDE pour établir le dossier.

➤ Le maire présente au Conseil municipal le compte rendu de la dernière réunion de la commission environnement de la CDC. Le rapport annuel sur la qualité et le prix du service d'élimination des déchets sera tenu à la disposition du public, après avoir été communiqué au Conseil municipal ce jour.

Fait et clos le même jour et ont signé au registre tous les membres présent

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOUT 2001

ORDRE DU JOUR :

1- Attribution des indemnités de Conseil et de préparation des documents budgétaires à M. LEFEVRE Gilles Receveur Saintes et Banlieue.

2- Conversion des prêts bancaires des collectivités et établissements publics locaux en euros pendant la période transitoire (1^{er} janvier 1999 – 31 décembre 2001)

3- Décision modificative : création de l'opération acquisition de véhicule

4- Décision modificative : création de l'opération : Réfection des vestiaires sanitaires et douches du Foyer Rural.

5- Formation d'un employé en C.E.C : remboursement des frais de déplacement et des repas.

6- Acquisition de matériaux

7- Acquisition de terrain

8- Adhésion à la CAREL

9- Passation d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes du Pays Santon.

10- Bornage d'un chemin communal

11- Dénomination d'une nouvelle voie au village de Montvillant

12- Création de poste et modification du tableau des effectifs

13- Syndicat de Pays Saintonge Romane : revalorisation du petit patrimoine rural

14- Cimetière communal : proposition de restructuration

15- Pose de panneaux publicitaires autour du terrain de football

16- Questions diverses

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie le 28 août 2001 à 20h30, sous la présidence de M. Christophe DOURTHE, Maire.

Excusés avec pouvoir : Mme DURAND pouvoir donné à M. MARCHAIS et M. THIBAUDEAU pouvoir donné à M. DOURTHE.

Absente excusée : Mme MEYZE.

Madame Brigitte GAILLARD a été élue secrétaire de séance.

1- Attribution des indemnités de Conseil et de préparation des documents budgétaires

à M. LEFEVRE Gilles Receveur Saintes et Banlieue.

Au vu de l'arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 qui fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de Conseil allouée aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics. Le Conseil Municipal considérant les services rendus par Monsieur LEFEVRE Gilles, Receveur Saintes et Banlieue en sa qualité de conseiller économique et financier de la Commune Décide de lui allouer à compter du 1^{er} janvier 2001 l'indemnité de conseil fixé au taux plein et conformément aux prescriptions de l'article 4 de l'arrêté susvisé. La commune est également appelée à demander des conseils et renseignements nécessaires à la préparation des documents budgétaires. Ce travail est absolument en dehors de ses obligations professionnelles et conformément à l'arrêté interministériel du 21 mars 1962, Monsieur le Maire propose d'allouer une indemnité spéciale annuelle de Deux cents francs (200 F) à Monsieur LEFEVRE Gilles à partir du 1^{er} janvier 2001. Le Conseil municipal approuve cette proposition et ces indemnités seront imputées à l'article 6225 du budget 2001.

2- Conversion des prêts bancaires des collectivités et établissements publics locaux en euros pendant la période transitoire (1^{er} janvier 1999 – 31 décembre 2001).

Vu le Traité de l'Union européenne ;
Vu le Règlement (CE) n°1103/97 du Conseil de l'Union européenne du 17 juin 1997 fixant certaines dispositions relatives à l'introduction de l'euro ;

Vu le Règlement (CE) n°974/98 du Conseil de l'Union européenne du 3 mai 1998 concernant l'introduction de l'euro ;

Vu la Décision du Conseil de l'Union européenne du 31 décembre 1998 arrêtant le taux de conversion au 1^{er} janvier 1999 ;

L'Assemblée :

Considérant qu'au cours de la période du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001, l'utilisation de l'unité de l'euro dans les relations contractuelles est laissée à l'appréciation des parties ;

Considérant que pendant la période transitoire, la conversion en unité euro des contrats d'emprunt en cours d'exécution initialement libellés en unité franc peut être effectuée par les parties ;

Considérant que cette conversion doit alors être opérée en conformité avec la réglementation communautaire ;

Informations municipales

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

Dans les contrats d'emprunts dont la liste est annexée ci-après, l'unité franc est convertie en unité euro.

Cette liste comporte, d'une part, les indications nécessaires à l'identification des emprunts concernés (établissement prêteur, n° du contrat, périodicité, durée) et, d'autre part, l'indication des montants du capital emprunté.

En conséquence, le Maire est autorisé à signer, pour chacun des contrats d'emprunt en cause, le constat de conversion.

3- Décision modificative : création de l'opération « acquisition de véhicule ».

Afin de répondre aux besoins croissants du service, le Conseil Municipal décide l'acquisition d'un véhicule (Partner) au prix de 30 000 F.

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir les crédits nécessaires de la manière suivante

C/ 020: - 30 000 F

C/2182-145: + 30 000 F.

4- Décision modificative : création de l'opération : « Réfection des vestiaires sanitaires et douches du Foyer Rural ».

Afin de procéder à la réfection des vestiaires, sanitaires et douches du Foyer Rural, le Maire propose au Conseil Municipal la création de l'opération ci-dessus dénommée et propose l'inscription des crédits de la manière suivante :

C/020: - 70 000 F

C/2313-143: + 70 000 F

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

5- Formation d'un employé en C.E.C : remboursement des frais de déplacement et des repas.

Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Alain MOISY, actuellement en C.E.C, va suivre une formation par le biais de L'AFPPA.

Le Conseil Municipal, constatant que cet agent doit se rendre à SAINTES, accepte de lui mettre un véhicule communal à disposition ou remboursera les frais de déplacement. Il prévoit également la prise en charge des repas.

6- Acquisition de matériaux.

Suite à la proposition de M. RAULT qui détient un stock de matériaux et souhaite le vendre à la Commune qui en a besoin pour réaliser des travaux au Groupe Scolaire, le Conseil Municipal décide d'en faire l'acquisition pour un montant de 480 F.

7- Acquisition de terrain.

Le Maire informe le Conseil Municipal que M. Michel CARTIER accepte de vendre à la Commune une partie des parcelles cadastrées section AC n°74 et 75 d'une surface approximative de 300m². Le Conseil Municipal considérant la nécessité d'acquérir ce terrain pour y réaliser des travaux d'assainissement accepte cette proposition pour la somme de 12 000 F (soit 40 F le m²). Il autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer l'acte à intervenir.

8- Adhésion à la CAREL.

Suite à la décision de Monsieur le Maire d'adhérer à la Caisse de Retraite des Elus Locaux, le Conseil Municipal accepte la participation de la commune pour moitié soit 4% de son indemnité brute.

9- Passation d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes du Pays Santon.

Monsieur le Maire de Bussac sur Charente expose que :

La Communauté de Communes dispose pour 2001 d'une enveloppe pour la réalisation des

Informations municipales

travaux de voirie subventionnés par le Conseil Général, au titre du programme d'amélioration des voies communales et des chemins ruraux, d'un montant de 824 000 F. Toutefois la commune de Bussac sur Charente n'aura pas d'attribution cette année mais il convient de passer une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes du Pays Santon, pour reprendre les Restes à Réaliser 2000.

Ainsi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage, à intervenir entre la Commune de Bussac sur Charente, et la Communauté de Communes du Pays Santon.

10- Bornage d'un chemin communal.

Monsieur MARCHAIS informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder au bornage du chemin rural dit « Chemin de Charmeneuil » afin de dégager ou faire dégager par les propriétaires riverains les arbres qui l'encombrent. Il présente le devis d'un géomètre qui s'élève à 2 953 F HT. Le Conseil Municipal constatant la nécessité de remettre ce chemin en état, accepte le devis et autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires.

11- Dénomination d'une nouvelle voie au village de Montvolland.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour desservir de nouvelles constructions au village de Montvolland une voie nouvelle a été réalisée. Il propose de l'appeler « Impasse des Pièces de Montvolland ». Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

12- Création de poste et modification du tableau des effectifs.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat Emploi Consolidé accordé à Mme ALLAMARGOT depuis 5 ans arrive à échéance le 31 août 2001. Comme il en avait été convenu précédemment il est prévu de pérenniser cet emploi en créant un poste d'agent d'entretien, à compter du 1^{er} octobre 2001, sur la base de 17/39ème.

Le Conseil Municipal, considérant la nécessité de créer ce poste, accepte cette proposition et modifie ainsi le tableau des effectifs :

- Secrétaire de Mairie : 1
- Agent Administratif : 1
- Agents d'Entretien : 6

13- Syndicat de Pays Saintonge Romane : revalorisation du petit patrimoine rural.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier reçu de la Saintonge Romane qui informe les Communes que le Conseil Général propose une ligne budgétaire pour la revalorisation du petit patrimoine public rural. Les taux de subventions accordés sont de 20 à 30% du montant H.T des travaux.

Le Conseil Municipal, constatant qu'il y a lieu de réhabiliter des puits et un lavoir, demande au Syndicat de Pays Saintonge Romane d'inscrire notre Commune au programme annuel établi par le Conseil Général.

14- Cimetière communal : proposition de restructuration.

Le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de la Société SBVM pour la mise en place d'une restructuration administrative du cimetière.

Le Conseil Municipal, constatant la nécessité de réorganiser le dossier administratif détenu en Mairie mais aussi la numérotation des éléments se

trouvant sur le site, accepte le devis pour un montant de 47 886 F HT.

Il souhaite, comme le propose la Société, de budgétiser ces travaux sur plusieurs exercices. Contact sera pris pour établir un échéancier et fixer la date de début des travaux.

15- Pose de panneaux publicitaires autour du terrain de football.

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande émanant de la section football pour la pose de panneaux publicitaires autour du terrain de football.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe.

Le Maire insiste toutefois sur les mesures de sécurité qui devront être observées pendant et après la pose de ces panneaux dont l'entretien sera à la charge des annonceurs.

16- Questions diverses

➤Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Etablissement français du Sang souhaiterait organiser une collecte de sang. Il propose la date du 20 octobre, à la Salle Municipale.

➤Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la collecte des dons pour Fontaine sur Somme cessera le 31 août.

➤Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une formation à l'euro par Mademoiselle MOUNIER, agent à la Mission Locale. La date sera à déterminer.

Fait et clos le même jour et ont signé au registre tous les membres présents.



Etat civil



Naissances

Bussac-info est heureux de saluer la venue de :

- Chloé Stéphanie SYRAS née le 3 mai , fille de M. et Mme Sébastien SYRAS,
104 D Route des Jarry.
- Jules Alessandro HERMIEUX né le 9 août, fils de M. et Mme Laurent HERMIEUX,
16, Chemin des Grand'Champs.

Mariages

Bussac-info présente ses meilleurs voeux de bonheur à

- Charlène RAZEAU et Henri Marie Luc GUILLEMOT qui se sont unis le 21 juillet,
- Annie Christiane CARTON et Jean-Claude RAULT qui se sont unis le 21 juillet
- Maëlle GAUDIN et Alain Pol Eugène DARNAUD qui se sont unis le 28 juillet
- Karine Joëlle GARLOPEAU et Lionel François MOREAU qui se sont unis le 24 août

Recensement militaire

Il est obligatoire à 16 ans pour les filles et les garçons.

Jeunes gens nés en juillet août septembre octobre novembre et décembre 1985, présentez-vous en mairie, munis du livret de famille dès la date anniversaire de vos 16 ans. Cette démarche est indispensable pour pouvoir assister à la journée d'appel à la préparation à la défense mais aussi pour s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique ainsi que pour être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Vie paroissiale

Informations aux nouveaux habitants de notre commune :

I) Calendrier religieux du secteur de Saintes Est : (comprenant pour mémoire : Bussac , Fontcouverte , St Vaize, La Chapelle des pots , Chaniers rattachés à St Pallais, Abbaye aux Dames à Saintes)

- 1^{er} Dimanche Fontcouverte à 9h15
- 2^{ème} Dimanche Bussac à 9h15
- 3^{ème} Dimanche St Vaize à 9h15
- 4^{ème} Dimanche La Chapelle des Pots à 9h15
- 5^{ème} Dimanche Abbaye aux Dames à 10h30

Informations locales

Tous les samedis sauf veille d'un 5^{ème} dimanche, messe anticipée à Chaniers à 18h30. Tous les dimanches messe à l'Abbaye aux Dames à 10h30.

Prêtres responsables : Père Gérard Boudaud et Père Paul Geay. Presbytère St Pallais Tel : 05-46-92-07-21 , 13 rue St Pallais . Pour tout renseignement s'adresser à ce numéro où une permanence est assurée.

II) Catéchisme CE2, CM1, CM2

A Bussac , trois catéchistes :

- Nicole Labbé 7 chemin Grave Bussac
- Josiane Briand 141 route du val de Charente Bussac
- Josette Cazaunau 29 route de Beauchail Bussac

Inscriptions à partir du mois de septembre auprès de ces trois personnes ou au presbytère St Pallais.

Messe de rentrée pour tout le secteur le 9 septembre à 10h30 à l'Abbaye. Nous y sommes tous conviés

Célébration de rentrée pour le catéchisme le 19 septembre à l'Abbaye à 10h.

III) Collecte du denier du culte

Des enveloppes intitulées Denier de l'Eglise, secteur pastoral de Saintes-Est ont été distribuées dans nos boîtes à lettres.

Si nous nous sentons concernés, trois possibilités de réponses : Envoi du don à la Rochelle, Remise au Presbytère St Pallais ou Remise aux prêtres au cours des messes dominicales.

Dans tous les cas un reçu fiscal est adressé par les services comptables de l'Evêché.

Bienvenue dans notre commune.



Le 22 septembre était déclaré journée sans voiture : A Bussac, l'équipe municipale a préféré sensibiliser parents d'élèves et enfants sur la sécurité routière aux abords de l'école. Il a aussi été réalisé un contrôle de vitesse sur la D114 dans un objectif de prévention : Combien de temps gagne-t-on en ne respectant pas la limitation de vitesse ?

Nouvelles de l'école

CONSEIL D'ECOLE DU 19 JUIN 2001

Présents : Mme Ganthy, Mr et Mme Ferrer, M. Coudray, Mme Bocquet, Mr. Dourthe, Mme Pubert, Mme Canciani, Mr. Tournier, Mme Allinand, Mme Moreau, Mme Guicheteau, Mme Bariteau, Mme Roux, Mr. Bureau.
Secrétaires : Mme Allinand, Mme Moreau.

1. Lecture du compte rendu du précédent conseil d'école du 09 Février 2001.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Présentation du deuxième avenant du projet d'école :

↳ Rappel du projet d'école :

La réalisation d'un projet d'école est un projet pédagogique obligatoire élaboré par les instituteurs (après analyse des besoins des enfants, de leurs résultats obtenus aux évaluations nationales). Ce projet est accepté ou revu par le conseil d'école et validé par l'inspecteur de l'éducation nationale. Il est établi pour une durée de trois ans, mais fait l'objet à chaque fin d'année scolaire d'un avenant (bilan et éventuels ajustements). Le projet actuel, "favoriser un meilleur accès des enfants à la culture", mis en place depuis la rentrée 1999 s'achèvera en juin 2002.

Ses quatre axes :

- favoriser la maîtrise de la langue orale et écrite :

La mise en oeuvre se fait en étroite collaboration avec le R.A.S.E.D. (Réseaux d'Aide)

Plus concrètement, l'enfant apprend à raconter, argumenter, correspondre avec d'autres enfants (enfants de Tombouctou ou encore du collège d'Agrippa d'Aubigné), à réaliser (réalisation d'un dictionnaire sur support informatique)

- développer l'écoute et le chant choral dans le cadre d'un parcours musical :

Ecoute de sons, découverte d'oeuvres musicales, emploi d'instruments de musique (percussions), création de mini-concerts, écoute d'un concert, pratique du chant choral. Les instituteurs seront pour certaines activités secondés par des intervenants extérieurs (employés par la Communauté de Communes) : Mme Leber pour le chant, Melle Riche pour jouer des percussions.

- prévention des difficultés scolaires, développement de l'autonomie et de la confiance en soi :

Mise en place de groupes conversationnels (prise de parole dans un groupe sur un thème donné - en lien avec le R.A.S.E.D.), évaluation de la maîtrise de la lecture, dépistage des difficultés et mise en place de remédiations, prise d'initiative (dans le cadre d'activités sportives, de sorties d'orientation, d'ateliers découvertes exemple V.T.T.). A la rentrée scolaire 2001 s'ajoutera une aide à l'intégration des enfants qui découvrent le milieu scolaire pour la première fois (enfants en P.S.).

- réalisation d'une fresque murale sur le mur du préau de l'école en lien avec Gustave Courbet : Différentes phases : recherche d'idées, observation d'autres fresques réalisées à Saintes, visite de musée.

Prise en compte de conseils apportés par un intervenant spécialisé, membre de la Communauté de Communes.

↳ Bilan : Les trois premiers axes ont été en grande partie intégrés dans la formation des enfants au cours des deux précédentes années scolaires. Leur réalisation sera renouvelée, complétée, l'année prochaine. La mise en place du quatrième volet débutera en septembre 2001, le personnel de la mairie sera sollicité afin de préparer la surface destinée à recevoir la fresque.

Sortie prévue restant à effectuer :

Chorale des enfants de VILNIUS de Lituanie lors de leur venue à Saintes, le 26 juin.

Fête de l'école du 23 juin :

Elle sera l'occasion d'écouter les chorales des classes ayant travaillé avec Mme Leber dans le cadre du parcours musical.

↳ Evaluation financière des besoins :

Les dépenses s'élèvent à 9 077 F. (une participation de 4 000 F. étant demandée à l'Education Nationale)

Informations locales

3. Préparation de la rentrée 2001 :

- Effectif scolaire et répartition :

Actuellement il y a 114 enfants inscrits et qui sont ainsi répartis dans les classes :

Mme Bocquet	17 P.S. et 13 M.S.	Mme Ferrer	12 G.S. et 7 C.P.
Mr. Coudray	11 CE1 et 11 CE2	Mr. Ferrer	10 CE2 et 9 CM1
Mrme Ganthu	6 CM1 et 18 CM2		

Notons que compte tenu des effectifs aucun enfant des communes avoisinantes (St-Vaize et Le Douhet) n'a pu être admis cette année en P.S.

- Dates projetées pour la rentrée :

- instituteurs et personnels ATSEM le lundi 03 septembre 2001
- enfants, le jeudi 06 septembre 2001 - (exception faite pour les enfants entrant en P.S. qui rentreront le vendredi 07).

4. Projet d'aménagement des cours de l'école :

Il est envisagé d'acheter des éléments de jeux pour les enfants au cours de la prochaine année scolaire, l'équipement de la cour de maternelle étant privilégiée.

Mr le Maire pense que la mairie sera en mesure de contribuer au financement.

5. Travaux à envisager :

Travail urgent :

remise en place du bandeau extérieur du toit

Travaux à envisager pendant l'été :

améliorer le fonctionnement de la porte de la salle de classe de Mme Ferrer - repeindre le tableau de la classe de Mme Ganthu - améliorer l'aménagement de la salle de sieste des petits - installation d'étagères dans la remise - fabrication d'un meuble pour l'atelier maternel - transformation d'anciens bureaux en établis pour les classes de C.P., CE1 - remplacement de chaises cassées dans la classe de Mme Ferrer (+ une, dans la classe de Mme Ganthu) - installation de butées et d'anti pince-doigts aux fenêtres de la classe de Mme Ferrer, de butées aux portes extérieures - remédier à la présence de courants d'air dans la salle du réfectoire.

6. Divers :

- bilan financier des voyages effectués.

- Amélioration de l'entretien des locaux (en particulier du sol du couloir) : situation à analyser avec le personnel concerné.

- Fête de l'école :

- Les enseignants regrettent que le nombre des parents qui s'impliquent dans la préparation de cette fête des enfants ne soit pas plus important. Mise au point des contraintes liées à la sécurité des enfants.

- Liaison familles / enseignants :

Bilan de l'année : les enseignants ont été diversement sollicités par des parents qui souhaitent faire le point sur la scolarité de leur enfant.

Outre la réunion qu'organise chaque enseignant pour les parents des enfants de sa classe en début d'année, ces rencontres sur demande sont-elles suffisantes ? Devrait-on envisager d'autres temps d'information-échange entre parents et enseignants ? Par exemple, une réunion avec toutes les familles sur un thème précis au cours du premier trimestre...

Mr. le Maire pense que les parents peuvent avoir confiance dans l'équipe pédagogique qui est actuellement en place. Ils peuvent toutefois ne pas être satisfaits à un certain moment de la scolarité de leur enfant ; s'il y a un problème qui semble important, ils peuvent prendre rendez-vous avec l'enseignant, la directrice, l'inspecteur, ou porter plainte.

Informations locales

A l'inverse, un enseignant ayant des difficultés avec des parents peut s'adresser à la directrice, à l'inspecteur, voire porter plainte.
Mr. le Maire est persuadé que le respect mutuel et la confiance l'emporteront grâce au dialogue, pour le bien des enfants scolarisés à Bussac.

- Sécurité des personnes sur l'école :

Une visite programmée des pompiers a été reportée du fait des travaux liés à son aménagement, elle se fera à la prochaine rentrée scolaire. En attendant, un projet de plan d'évacuation a déjà été élaboré; l'évacuation de la salle du réfectoire demandant encore réflexion.

Ecole Gustave Courbet de Bussac sur Charente ANNEE SCOLAIRE 2001-2002

EFFECTIFS :

CYCLE 1

Petite section : 17 élèves

Moyenne section : 15 élèves

Grande Section : 12 élèves

Total : 44

CYCLE 2 :

CP : 8 élèves

CE1 : 11 élèves

Total : 19

CYCLE 3 :

CE2 : 21 élèves

CM1 : 15 élèves

CM2 : 18 élèves

Total : 54

CALENDRIER DES SAMEDIS LIBERES :

2000 : 15 septembre ; 6 et 27 octobre,
1^{er} et 22 décembre.

2001 : 19 janvier, 2 février,
9 et 30 mars, 4 et 18 mai, 8 juin.

VACANCES SCOLAIRES de la zone B :

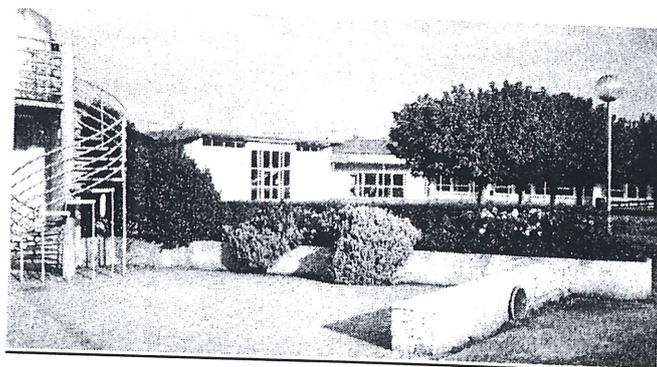
Toussaint : samedi 27 octobre au lundi 5 novembre 2001

Noël : samedi 22 décembre au lundi 7 janvier 2002

Hiver : samedi 2 février au lundi 18 février 2002

Printemps : samedi 30 mars au lundi 15 avril 2002

Été : samedi 29 juin 2002



Visite de courtoisie du Sous-préfet à l'école Gustave Courbet

Accueilli par le maire, Christophe Dourthe et quelques représentants de la commune, le Sous-préfet, Jean François Monteil a visité les nouveaux locaux de l'école Gustave Courbet, vendredi 22 juin. En effet, le Sous-préfet n'avait pas pu se rendre à l'inauguration en janvier pour des raisons professionnelles.
Etaient aussi présents, Guy Chapuis, Jean Daniaud et madame Ganthy, la directrice de l'école.

M-L Reix.

Voyages d'école

Découverte d'activités de pleine nature :

Les élèves de CE2 et CM1 ont séjourné au centre de plein air du Chambon sur Charente durant la deuxième semaine d'avril. En compagnie de leur maître et d'une maman animatrice, ils se sont initiés à des sports inhabituels pour la plupart : équitation, kayak, VTT, tir à l'arc, parcours aventures et spéléologie. Ces activités étaient encadrées par des animateurs diplômés d'état.

Ce type d'activités permet aux enfants de se confronter à des activités à risques et donc à acquérir de la confiance pour les plus réservés mais aussi d'apprendre à se maîtriser pour les plus téméraires. Ces séjours en dehors de l'école sont utilisés pour grandir dans sa tête comme dans son corps.



Des enfants sur la trace des isards :

Du 11 au 16 juin 2001, les 25 enfants de la classe de CM1-CM2 se sont retrouvés dans les Hautes Pyrénées en vallée d'Aure, accompagnés de leur institutrice et de trois accompagnateurs. Ils ont profité de ce séjour pour découvrir la montagne, sa flore et sa faune (plus d'une centaine d'isards !), les difficultés de vie dans le milieu montagnard et la sécurité. Tout ceci a été abordé au travers de randonnées pédestres, de visites et de rencontres avec les professionnels de la montagne.

Ce séjour n'aurait pas pu se faire sans les parents qui ont mis en place des animations (tombolas et bal costumé) afin de collecter des fonds et sans la participation de la municipalité.

Tous sont revenus dorés, peut-être un peu plus autonomes et la tête pleine d'images inoubliables.

Merci donc à tous ceux qui nous ont apporté de l'aide pour la réalisation de ces séjours.



« Retour de randonnée dans la réserve du Néouvielle ».

Elections

Les élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'école se dérouleront **le samedi 20 octobre de 8h 15 à 12h 15**. Toutes les familles sont invitées à accomplir ce devoir qui montre l'intérêt qu'elles portent à la scolarité de leur enfant. Il est aussi possible de voter par correspondance. Toutes les modalités seront expliquées dans les documents remis à votre enfant début octobre.

La directrice.

Bibliothèque

- Pendant plusieurs jeudis de mai et juin, deux d'entre nous sont allées suivre une formation assurée par la bibliothèque départementale de prêt de la Charente maritime. Ce stage nous a permis de nous initier à la gestion (achat de livres, équipement, accueil du public, catalogage) en vue de l'ouverture de la future bibliothèque. Pour compléter cette formation nous assisterons à une journée dont le thème sera l'informatisation et son intérêt dans la gestion des ouvrages.
- Pour mettre ce stage en pratique, nous avons tout au long de l'été réorganisé la bibliothèque (mise aux normes des livres, enregistrement de nouveaux livres, etc...).
- Cette année nous avons participé à la brocante afin d'essayer de vendre les livres que nous avons triés avec l'aide de Micheline (Bibliothécaire à la B.D.P.). La recette a été investie dans une dizaine de bandes dessinées.
- La confection du tapis des bébés lecteurs est terminée et nos « bout de chou » ont pu en profiter lors des dernières séances de juin.
- L'animation des bébés lecteurs reprendra bientôt. Si vous êtes intéressés et pour plus de renseignements contacter, **Claudine Patrouillault tél : 05 46 74 24 26**. Nous vous communiquerons les dates ultérieurement.
- Votre bibliothèque ne fonctionne que grâce à un petit noyau de bénévoles plus ou moins disponibles. Une personne est venue nous rejoindre cet été mais nous sommes toujours à la recherche de nouvelles recrues pour renforcer notre équipe.
- Nous rappelons les heures ouverture : tous les **mardis de 14 heures à 18 heures**. Les prêts sont gratuits pour les enfants jusqu'à 16 ans.

A bientôt à la bibliothèque.



A tous les lecteurs :

La future bibliothèque municipale ouvrira ses portes avant la fin de l'année. Nos bibliothécaires vous accueilleront dans des locaux lumineux, entièrement réaménagés et auront le plaisir de vous aider à choisir parmi tous les nouveaux livres. Malheureusement, suite à un retard dans l'accord de subvention, le point multimédia ne sera accessible que dans le courant de l'année 2002.

Votre école organise le forum du livre du 1^{er} octobre au 14 octobre.

C'est une exposition vente de livres jeunesse, sélectionnés avec soin par des professionnels. Une occasion de découvrir des ouvrages riches et variés avec vos enfants. Votre participation permettra d'enrichir la bibliothèque de l'école. **Venez nombreux du 1^{er} au 14 octobre !**

Le point sur les travaux

Le chantier, commencé au mois d'avril au carrefour de la Croix, est terminé. Une dernière réunion de chantier a eu lieu le 31 août avant une réception définitive prévue au cours de la première semaine de septembre.

La plus grande partie des aménagements étaient terminés fin juillet pour le passage du rallye de Saintonge. Il ne restait plus après les congés des différentes entreprises qu'à réaliser le gravillonnage des trottoirs et poser les points d'éclairage public.

Dans le même temps, nos employés communaux ont posé le nouvel abri bus malgré une notice de montage d'une clarté bien relative.

Une remise à neuf des panneaux de signalisation dans ce périmètre est prévue.

Le projet de la DDE est donc bouclé sur ce tronçon de la route départementale 114. La

commune va prendre le relais pour la pose de bordures et la réalisation de trottoirs entre le chemin de la Closnerie et le chemin des Daux. Cette deuxième tranche est prévue d'ici la fin 2001.

La réalisation d'une piste cyclable entre la route de Beauchail et le chemin de la Closnerie est à l'étude et devrait voir le jour en 2002.

La sécurité des piétons et des cyclistes devrait y gagner dans cette zone.

Un autre chantier débute. Il est financé par EDF à la suite des dégâts causés par la tempête et consiste à enfouir les lignes moyennes tension (HTA) entre Fontcouverte et Saint Vaize.

Voici la communication spéciale adressée aux habitants de Bussac sur Charente par l'Union Electrique Industrielle et Rurale :

Chère cliente, cher client,

La tempête de décembre 1999 qui a sinistré en partie notre région a, comme vous le savez, également entraîné de gros dégâts sur les réseaux de distribution d'électricité.

Après la tempête, nous avons réalisé un grand nombre de réparations provisoires pour réalimenter l'ensemble de nos clients et assurer la sécurité des tiers.

Aujourd'hui, notre objectif est d'achever rapidement le renouvellement des réseaux détruits ou fortement endommagés, de telle sorte qu'ils résistent efficacement aux événements climatiques à venir (orages, vents forts, givre).

C'est dans ce but qu'un chantier est programmé à Bussac :

Du 3 septembre 2001 au 31 Octobre 2001

Dans les voies suivantes :

Rochefollet, Tête de Rochefollet, Les Guilloteaux, Les Chaumes, Le Pontreau, Beauchail, La Croix, Les Berteaux, Port Berteau, Montvollant.

Nous sommes bien conscients que ces travaux risquent de perturber votre environnement familial ou votre activité professionnelle. Dans l'hypothèse où vous seriez particulièrement gêné, veuillez appeler Monsieur DESFOUR au numéro suivant :

05.46.91.89.25 ou 06.09.35.39.26

Comptant sur votre compréhension, nous vous prions d'agréer, chère cliente, cher client, l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

Le responsable des travaux

C. DESFOUR

Informations locales

Le projet d'enfouissement des réseaux de La Croix au Vieux Bourg devrait lui aussi démarrer d'ici la fin 2001.

L'automne va aussi voir pousser les points d'éclairages public supplémentaires. La commission chargée de ce dossier, après avoir étudié les demandes et répondant à un souci de sécurité des usagers et de continuité du réseau existant, a commandé la pose de neuf lampadaires répartis sur l'ensemble de la commune.

Le cimetière dispose désormais de son colombarium,

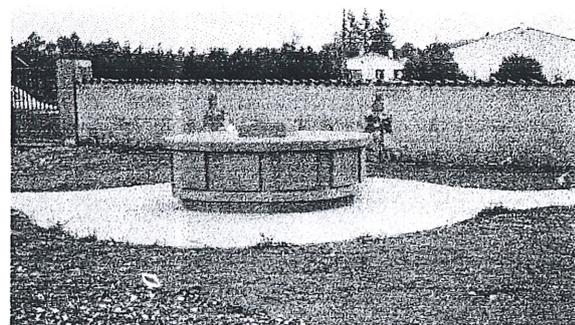
l'installation a été terminée fin août. L'aménagement des abords et en particulier du « jardin du souvenir » est en cours.

Les murs de l'église qui souffraient de l'humidité ont bénéficié d'un drainage du terrain et de la pose d'une gouttière en cuivre.

Les vacances ont permis de faire face aux besoins les plus urgents à l'école. Mise en place de placards et d'étagères dans la classe des petits, de ventilations et de caniveaux dans les cuisines, changement du sable de la cour et surtout grand ménage...



Abri-bus et lampadaire au carrefour de la croix.



Colombarium

LISTE ELECTORALE VOTER EST UN ACTE CITOYEN

Il y a des élections en 2002

N'oubliez pas de vérifier si vous êtes bien inscrit(e) sur la liste électorale de notre commune

Il vous appartient d'effectuer ce changement après une modification d'adresse. Renseignez-vous en Mairie (inscriptions closes le 31/12/01)

CCAS

Mme CHAIGNEAU, assistante sociale assure depuis le 1^{er} septembre une permanence sur notre commune le matin du 2^{ème} mardi de chaque mois.

RAPPEL de ses permanences sur le secteur :

Mairie de Fontcouverte	2 ^{ème} mardi	L'après-midi
Mairie de St Vaize	4 ^{ème} mardi	Le matin
Mairie de Bussac sur Charente	2 ^{ème} mardi	Le matin
Délégation territoriale de Saintes (conseil général)	3eme mardi	Le matin

S'adresser à la délégation territoriale pour prendre RV au 05.46.92.38.38

Noël solidaire

Il reste encore quelques places pour le spectacle du cirque qui aura lieu le 8 décembre au Parc des expositions à Saintes.

Nous vous rappelons que ces places sont offertes aux familles ayant au moins 1 enfant de moins de 14 ans et après examen des revenus.

Pour tout renseignement, prendre RV en Mairie avec Françoise DURAND (se munir du dernier revenu d'imposition).

Sinistrés de Fontaine /Somme

Au don de 1200f (~1f/ habitant) du CCAS , se sont joints des dons de bussacais sensibles à la détresse des habitants de la Somme.

C'est une somme totale de 3 000 F qui vient d'être adressée au CCAS de Fontaine/Somme.

Nous remercions les généreux donateurs.

Aide aux devoirs

C'est la rentrée et comme chaque année , le CCAS fait un appel à candidature pour trouver un étudiant susceptible d'encadrer les séances d'aide aux devoirs.

Les personnes intéressées voudront bien prendre contact en mairie avec Françoise DURAND.

Nous rappelons que ce service ne s'adressera qu'aux collégiens.

Les parents des enfants au collège A. d'Aubigné ont reçu un courrier détaillé à cet effet.

Si votre enfant est dans un autre établissement, vous pouvez vous procurer tous les documents en Mairie.

N'hésitez pas à vous renseigner.

Repas des aînés.

Comme à l'accoutumée (cela fonctionne si bien comme ça, pourquoi changer ?), le repas offert par le CCAS aux Aînés de notre commune aura lieu le 11 Novembre 2001 à la salle municipale d'Oron la ville.

Chacun recevra un courrier avec demande d'inscription à retourner en Mairie avant le 29 octobre.

Si vous avez plus de 60 ans et que vous n'êtes pas contacté avant cette date, n'hésitez pas à le signaler en Mairie (personne n'est à l'abri d'un oubli...)

Participation financière au transport de personnes handicapées

Par délibération du 14 mai 2001, le CCAS a décidé de participer aux frais de transport des personnes handicapées qui font appel à une association spécialisée (GIPH17, par exemple) pour se rendre à Saintes régulièrement.

Se renseigner en Mairie des conditions d'attribution.

Bientôt l'euro

Chacun d'entre vous va devoir bientôt s'adapter à cette nouvelle monnaie. Ce sera un changement radical pour tous, mais en particulier pour nos retraités dont certains n'avaient pas encore totalement assimilé les nouveaux Francs.

C'est pourquoi, nous avons pris contact avec un « Euro formateur », retraité bénévole, dont l'objectif est de familiariser les retraités avec l'Euro. Ce formateur viendra à Bussac animer une ou plusieurs réunions d'informations. Chaque réunion s'adresse à un maximum de 20 personnes, vous devez donc vous inscrire en mairie pour y assister.

1^{er} rendez-vous : le 8 octobre à 15h salle municipale de Bussac sur Charente.

En attendant nous vous proposons un petit quizz pour tester vos connaissances (réponses en dernière page)

- | | | |
|--|------|------|
| 1) Le taux de conversion de l'euro en francs est égal à 6.55957..... | Vrai | Faux |
| 2) Le taux de conversion entre l'euro et le franc est susceptible de changer.. | Vrai | Faux |
| 3) Il y aura 10 pièces d'euro différentes..... | Vrai | Faux |
| 4) Le cent est la subdivision de l'euro..... | Vrai | Faux |
| 5) Tous les billets seront identiques dans l'ensemble des pays européens de la zone euro..... | Vrai | Faux |
| 6) Le basculement définitif à l'euro est fixé au 1 ^{er} janvier 2002..... | Vrai | Faux |
| 7) Je ne pourrai plus payer en francs à partir du 1 ^{er} janvier 2002..... | Vrai | Faux |
| 8) Je peux déjà disposer d'un chéquier en euro et payer avec..... | Vrai | Faux |
| 9) Avec un euro, vous obtiendrez 2 pièces de 50 cents..... | Vrai | Faux |
| 10) Lors du passage à l'euro, vous devrez ouvrir un nouveau compte bancaire..... | Vrai | Faux |
| 11) Un timbre poste à 46 cents, c'est le bon prix..... | Vrai | Faux |
| 12) Une baguette coûte environ 61 cents..... | Vrai | Faux |
| 13) Le drapeau européen, sur fond bleu azur, porte 15 étoiles en forme de cercle, une par état membre..... | Vrai | Faux |
| 14) Une place de cinéma à 45 euros, c'est le bon prix..... | Vrai | Faux |
| 15) C'est le 1er janvier 2002 que tous les mécanismes des distributeurs de boissons seront modifiés pour accepter les euros..... | Vrai | Faux |
| 16) Le revers des pièces en euros est identique dans tous les pays de la zone euro..... | Vrai | Faux |
| 17) Une petite voiture vaut environ 7622 euros..... | Vrai | Faux |
| 18) Depuis le 1 ^{er} janvier 1999, il est possible de retirer des euros au distributeur avec votre carte bancaire..... | Vrai | Faux |
| 19) Vous aurez 5 ans pour échanger vos pièces et billets en francs dans les banques..... | Vrai | Faux |
| 20) Tous les DOM adopteront l'euro en même temps que la métropole..... | Vrai | Faux |



Ca c'est passé à Bussac ...

Rallye de saintonge

C'est sous une pluie orageuse que débute le Rallye de Saintonge, samedi 28 juillet, afin de déterminer l'ordre de départ des spéciales de l'après-midi. Le fait marquant de cette 13^{ème} édition est l'affluence record de pilotes venus de différentes régions françaises et étrangères.

Parmi tous ces challengers, un petit zoom sur les « locaux », habitants de la commune ou des alentours. Trois équipages de Bussac ont réussi le pari en finissant dans les meilleures places du général :

Olivier Daunas et Sophie Micheneau sur une Peugeot 106 S.16 terminent en 15^{ème} position à 5'58'' du leader ;

William Delavaud et Christophe Gaudin sur une Peugeot 205 R finissent à la 20^{ème} place à 6'28'' ;

Landry Lys et Marc Guérin sur une R5 GT Turbo sont à la 22^{ème} place à 6'41''.

Il ne faut pas oublier la performance de l'équipage **Thomas Guiberteau et Hervé Cazaugade** sur une Peugeot 306 16 S de la commune du Douhet qui se hisse à la 9^{ème} place du général et qui reste le chef de file des pilotes locaux. Le tandem de St Vaize **Christophe Bariteau /Frédéric Guiard** sur une Fiat Uno Turbo prend la 17^{ème} place.

L'organisation de cette épreuve tant appréciée des pilotes reste sans faille pour cette 13^{ème} année.

Pas moins de quarante personnes à Bussac , membres du foyer Rural sont chaque année en charge du bon déroulement de l'événement sur la commune. Il y a beaucoup à faire : balisage de la route, sécurité, gestion des points spectacle, sans oublier la restauration rapide et la buvette. Cette dernière aura connu des records d'affluence tout comme les bords du parcours. En effet, une foule impressionnante est venue saluer les stars du rallye et encourager les enfants du pays.



Un Bussacais à honneur

Joris DAUDET, jeune champion de bi cross.

Plus vite ! Plus vite Joris ! lui crie Johanna, sa sœur et de loin sa meilleure supportrice. Voilà quatre ans que Joris pratique le bi cross de haut niveau.

A dix ans, il est vice-champion de France dans la catégorie « Pupille ». Dès le 10 juillet, il représente la France aux championnats d'Europe à Genève et il part ensuite pour les championnats du Monde à Louise-ville dans le Kentucky aux USA.

Ce n'est pas par hasard si Joris flirte avec les plus hautes marches des podiums. Il s'entraîne 8 à 10 heures par semaine au sein de son club, sans compter les séances de perfectionnement le soir avec son papa. Maman veille aussi : couvre feu à 21 heures et menus adaptés. Toute la famille vit au rythme des entraînements la semaine et des compétitions le week-end.

« La meilleure des récompenses est un bon classement au final » dit son père ».

Souhaitons à ce jeune pilote d'atteindre les sommets pour les championnats d'Europe et du Monde.

M- L Reix.

Association Melody

Pour participer à la Coupe d'Europe d'Accordéon et d'Orgue 2001 qui se déroulera à Angers fin Octobre, deux jeunes accordéonistes bussacais sont allés passer les éliminatoires à St Georges de Didonne le 22 avril :

- en catégorie Débutant C : M^{elle} Cindy **Maulave** a obtenu une médaille d'or avec 88% des points.
- en catégorie Excellence B : M. Loïc **Labbé** a obtenu un premier prix avec 92% des points.

Ces deux concurrents sont donc qualifiés pour la Coupe d'Europe puisqu'il faut 85% des points. M^{elle} Emmanuelle **Labbé** s'est qualifiée sans passer d'éliminatoire car elle se présente à la dernière catégorie à l'orgue : « Champion d'Europe ».

Bon courage à tous et espérons que notre commune aura des champions à la fin de l'année , ce que nous souhaitons tous.

V.Gaudin.

Fête de l'école et de la Saint Jean , une fiesta à la hauteur du feu !

C'est sous une chaleur accablante que s'est déroulée la fête de l'école , samedi 23 juin.

Sous la direction de Geneviève Leber, chef de chœur de l'Abbaye aux Dames et accompagnés par l'orchestre junior de l'ADMS, les écoliers ont présenté à leurs parents et grands parents un formidable spectacle musical.

Tous les chants furent le résultat d'une année de travail des enfants en chant choral dans le cadre du projet d'école « Favoriser l'accès à la culture ».

Ils ont été récompensés ensuite par un bon goûter et ont participé activement à la kermesse. Sans aucun doute, la traditionnelle pêche à la ligne a eu un franc succès où chaque cadeau réservait une agréable surprise.

Dans la soirée, le feu de la St Jean a réuni un grand nombre de personnes. L'apéritif frais fut très apprécié ainsi que les grillades. Il ne faut pas oublier de remercier toutes les personnes qui ont chanté ou interprété un morceau de musique. Saluons aussi le clin d'œil fait par des habitantes qui ont chanté un « hymne » dédié à Bussac et aux Bussacais.

La fête s'est achevée par un bal populaire dans la salle des fêtes jusqu'au petit matin. La municipalité tient à remercier vivement Pascal Bégaudeau pour sa participation en tant que disc-jockey.

La journée a été plébiscitée par l'ensemble de la population et tous espèrent une nouvelle édition

M-L Reix.



Bernard Mignon « met le feu » sous l'œil attentif de Jean- Michel Guicheteau



Bal de la St. Jean



les enfants de l'école ont participé avec talent à la fête de la musique

A la demande générale, nous publions « l'hymne bussacais » composé par Rose Lefèvre que nous félicitons.

(page suivante – 29)

L'hymne bussacais
(sur l'aire de « Les trois cloches »
des Compagnons de la Chanson)

1 Mesdames, messieurs, vous qui habitez
A Bussac, savez-vous nommer
Tous ses villages sans en oublier
De Port Berteau à Rochefollet ?
D'abord au Bourg il faut aller :
Par l'Espérance et la Croix au clocher
Les Motillons, Beauchail, chez Tessier
Le grand Village, Les Bacheliers.

Refrain :

*La Grande Porte, les Maillaux,
Charmeneuil et le Paviot,
Montvollant, les Guilloteaux,
La Piffeterie et les Chagnauds
Aujourd'hui, on fait la fête,
On s'amuse sans façons,
Ne vous cassez pas la tête,
N'ayez crainte, nous sommes prêtes
Nous le trouv'rons notre son !*

2 Attendez, ce n'est pas fini
Car il est grand notre pays :
Chez Berteau, Choisy, la Closnerie,
Les Chaumes, les Abelins, le Jarry,

Les Roches, Bois Chardon, les Deaux,
Le Pontreau et même le château,
La Rétorie, les Chobelets,
La Tournerie et les Judets !

Refrain : *La Grande Porte, les Maillaux, ...*

3 Dans ce village de la vallée
De la Charente, bien renommée,
Voici qu'après vingtquatr' années
Un nouveau maire nous est donné.
Il aura du pain sur la planche
C'est pas un boulot pour chômer !
On verra bien ce qu'il déclenche,
En attendant, faut l'saluer !

Refrain :

*Aujourd'hui, on fait la fête
On s'amuse sans façon
Ne vous cassez pas la tête :
Nous le trouverons notre son
Venez, dansez les amis !
Venez danser toute la nuit !
Que l'ambiance soit sympathique
Et la fête fantastique
On est là pour faire du bruit !*



Mesdames Lefebvre, Jacques, Moreau, Raoult et Chabot dans leurs oeuvres...
et dans la bonne humeur collective.

**Assemblée Générale du foyer rural municipal
de Bussac sur Charente le 28 juin 2001**

Rapport financier par le trésorier, Jacques Gauduchon, plusieurs tableaux sont présentés à l'assemblée
Le premier est le bilan comptable qui fait apparaître une répartition des recettes et dépenses comme suit
(les tableaux qui suivent sont résumés. Les tableaux présentés à l'Assemblée sont à votre disposition auprès du trésorier).

	Recettes	Dépenses
Cartes Foyer Rural	28 580,00	13 687,50
Investissements		19 568,65
Fonctionnement	31 108,52	36 031,82
Manifestations	153 220,50	117 009,70
Cotisations	15 530,00	11 158,00
totaux	228 439,02	197 455,67
Ecart	+30 983,35	

Le second est la présentation du bilan financier qui correspond à l'ensemble des fonds de caisse et des disponibilités des différents comptes de l'association.

Fonds de caisse	10 365,20 F
Compte chèques	10 594,98 F
Livret d' Epargnes	21 692,43 F
Mone Associations*	104 515,47 F
Total en fin d'exercice	147 168,08 F
Total en début d'exercice	117 109,61 F
Ecart financier	30 058,47 F
Ecart comptable	30 983,35 F
Ecart	- 924,88 F
Disponibilité réelles de l'association à fin Mai 2001	146 243,20 F
Dont provision pour le jumelage	7500,00 F
Disponibilités réelles financières	138 743,20 F
Soit en euros:	21 151,26 Euros

- sicav qui nous servent de réservoir financier.

5 autres tableaux sont présentés à l'Assemblée, qui concernent:

- le détail des mouvements des comptes tenus par le trésorier du FR, pour 68 279,82 F en recettes et 78619,64 F en dépenses
- situation du compte boissons pour une valeur théorique du stock de 1 206,90 F, mais un inventaire de 518,90 F à cause d'un vol dont le préjudice s'élève à 688,00 F.
- inventaire du patrimoine : trésorerie 147 168,08 F
matériel/mobilier 42 416,88 F dont stocks 7 788,88 F
pour un total de 189 584,96 F.;
- compte champagne pour une somme au 31/05/2001 de 469,98 F.
- compte aide aux devoirs pour une dépense de 990,00F.

Le trésorier demande s'il y a des questions sur ce rapport.

A ce moment de l'assemblée s'engage une discussion sur la répartition par le trésorier du foyer Rural des sommes affectées au investissements dans les sections.

Malgré les tentatives d'explications du trésorier sur le fonctionnement de la trésorerie du Foyer Rural, un responsable de section quitte l'Assemblée.

Après plusieurs minutes d'une âpre polémique, le rapport est mis aux votes des adhérents.

Contre: 0

Abstention: 0

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

Rapport moral par la présidente, Janine Castillon,

Ainsi que nous le faisons à la fin de chaque année, nous vous avons présenté le bilan des activités du FR, section par section, et le bilan financier.

Il me revient, en tant que Présidente, de souligner les points forts de cette année, et de vous parler des projets.

Tout d'abord, à l'occasion du centenaire de la loi sur les associations, notre secrétaire Jean-Paul Lajoie a accepté de faire partie du Conseil d'Administration de la Fédération Départementale des Foyers Ruraux. Pour l'instant, il essaie de se mettre au courant du fonctionnement: il nous a avoué que ce n'était pas toujours facile, mais faisons lui confiance pour apprendre vite les règles, et assimiler les grandes lignes de cette fédération.

Ensuite, sachez que nous avons 290 adhérents cette année. Est-ce la retombée de la fête des 20 ans? ou tout simplement la conséquence des deux sorties à Bielle et en Suisse?

Quoiqu'il en soit, le CA ne souhaite pas modifier le prix des cartes pour 2001/2002:

le changement résidera à donner les prix en euros:

la carte adulte (100 FR) deviendra 15,24 euros,

la carte enfant (50 FR) 7,62 euros. Je remercie à l'avance les trésoriers de bien veiller au respect de ces nouvelles données, dès septembre.

Cette année 2000/2001 a vu, en juillet, se dérouler la fête des 20 ans du FR.

354 participants qui ont été satisfaits, au point de vouloir recommencer dès que possible.

J'avoue que je n'y croyais pas trop et j'ai bien failli être débordée samedi dernier, le 23 juin, pour cette première fête de la musique à Bussac. Mais finalement avec de la bonne volonté (et du courage) de la part des organisateurs, municipaux et Foyer Rural confondus, et surtout la formidable bonne humeur de tous les participants, on se dit " A quand la prochaine ? "

En plus des activités auxquelles chaque section nous a habitué tout au long des années, signalons deux nouveautés, l'une au crédit de la section Remise en forme: je veux parler du réveillon de fin d'année 2000. L'autre innovation vient de la section GV, randonnée pédestre qui a proposé un séjour de marche en moyenne montagne au mois de mai. Je souhaite que ces initiatives soient encouragées et que les organisateurs trouvent l'aide efficace auprès de chacun d'entre nous, pour continuer leur action.

Cependant, si le FR fonctionne plutôt bien, ne le laissons pas être victime de son succès:

Trop de participants dans certaines sections, pour des locaux trop exigus, des installations qui datent de vingt ans: elles ont tenu jusqu'à maintenant, mais il faut envisager de les modifier, de les améliorer pour suivre les normes de sécurité, et respecter les règles d'hygiène et de confort.

Il va falloir revoir des plans, étudier de nouvelles installations, faire des projets, à la mesure de notre petite commune, dans la sympathie et la convivialité.

Je vais donc lancer un appel à chacun; que tous ceux qui ont une idée, une demande à formuler se fassent connaître (les idées par écrit se retrouvent plus facilement) et en tout état de cause, ne perdez pas de vue que nous sommes tous des bénévoles, impliqués dans le bon fonctionnement de notre association.

La Présidente, Janine Castillon

Monsieur le Maire est convié par la présidente à s'exprimer sur le contenu de cette Assemblée Générale

Ses interventions tout au long de cette réunion pour répondre aux sollicitations les plus diverses ont mis en évidence son souci de continuer l'œuvre de ses prédécesseurs dans le bien commun de la Municipalité et du Foyer Rural. Les réponses qu'il a apportées ne portent que sur les sujets dont il possède des éléments et le prochain conseil municipal sera sollicité pour apporter les solutions les plus appropriées aux problèmes soulevés ce soir.

Le Foyer Rural et sa participation au Rallye de Saintonge

La dernière édition du Rallye de Saintonge a eu lieu le 28 juillet 2001, et comme chaque année, notre association a été partenaire de l'organisation.

Etre partenaire, c'est s'investir avec ses propres moyens, tant au point de vue matériel qu'au point de vue humain.

Pour le Foyer Rural c'est l'occasion de réunir des personnes qui, juste une journée, vont donner leur temps dans le seul but de se retrouver entre amis autour d'une manifestation sportive très spectaculaire et pleine de couleurs et de bruits.

Foyer rural

Il faut rendre hommage aux organisateurs sportifs pour le professionnalisme dont il ont fait preuve, en assurant la sécurité du circuit.

Quand à nous, à pied d'œuvre dès 7h30 ce samedi, distribution des programmes, des billets d'entrée, des caisses et des buvettes. Départ au plus tôt sur les postes qui avaient été déterminés la semaine précédente, montage rapide d'une buvette entre montvolland et les guilloteaux, mise en place des barrières bien que quelques personnes soient déjà passées, la pluie qui s'était invitée sans qu'on ne le lui propose et c'est le départ pour une grande journée qui va durer jusqu'au dimanche matin vers 2h.

Certains sont restés à leur poste pour affronter les remarques des "clients" de passage, d'autres sont restés pour alimenter en frites et sandwiches les organisateurs et les spectateurs du point de ralliement.

Le soir venu il y a eu la coupure qui nous a permis de nous retrouver autour d'une table improvisée jusqu'à la nuit. La course n'était pas finie pour autant mais pour nous la chose était entendue. Tout le monde était un peu fatigué mais content de sa journée.

Nous tenons ici à remercier chaleureusement les personnes qui nous ont permis de nous installer sur leur terrain ou qui ont accepté notre présence sous leurs fenêtres quelquefois en nous donnant un coup de main.

Merci donc à la quarantaine de personnes qui ont donné de leur temps pour que cette journée soit une réussite.

Le Foyer Rural



Jumelage

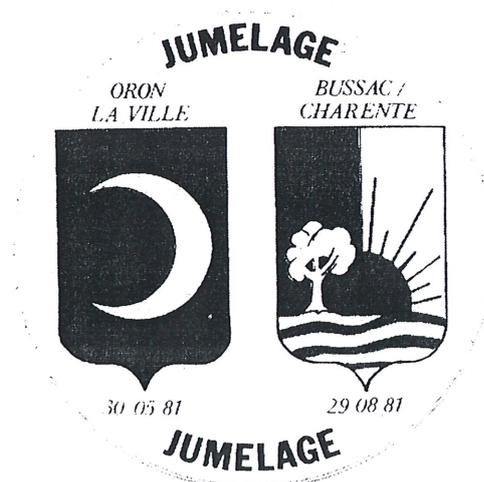
20 ans déjà...

Cette année, le jumelage a fêté ses 20 ans. Cinquante et une personnes se sont déplacées à Oron la Ville du 8 au 15 juillet. Certains ont pris le train, d'autres la voiture ou le vélo ! Deux nouvelles familles bussacaises se sont jointes à nous.

La semaine a été riche en émotions et en découvertes (visite d'une imprimerie, d'un musée du blé et du pain, de sites magnifiques en Suisse italienne...).

Une journée a été organisée par Albert Disserers, un des pionniers du jumelage . La cérémonie du 14 juillet a réuni les officiels, les gens du jumelage Bussac / Oron et les anciens qui étaient là dès le début de cette union et que nous voyions un peu moins souvent. Il y a eu la remise des cadeaux des municipalités (un tableau de Port Berteau) et du jumelage. J'en profite pour remercier Roland Monget pour la réalisation de son livre qui nous a beaucoup touché. La soirée d'adieux fut encore plus émouvante que d'habitude. Il y aura d'autres rencontres , c'est sûr ; Alors, à la prochaine !!

C. Génat.



Section jumelage

Rallye cycliste Bussac sur Charente – Oron la Ville



(De gauche à droite : Robert Gaudin – Edouard Chabot – Jean-Marc Allinand – Pascal Monget – Jonathan Boutinon – Guylène Boutinon – Alain Darnaud – Claude Mongne)

En mai 81 à l'occasion du jumelage Bussac – Oron La Ville nous avons organisé un rallye cycliste pour relier nos deux communes. 20 ans plus tard Jean-Marc Allinand a pensé, à l'occasion de l'anniversaire de ce jumelage, que nous pourrions à nouveau réaliser une telle performance.

C'est comme cela qu'autour de lui il réunit une équipe de volontaires prêts à tenter l'aventure. Pascal Monget est le seul participant qui a déjà effectué le parcours en 1981. Un fourgon pour le transport du matériel et des vivres, 4 voitures pour transporter les coureurs au repos et dans la nuit du 7 au 8 juillet, à 3h30 du matin, sous une pluie fine, la caravane prend la direction de la Suisse.

Véronique Gaudin a découpé l'itinéraire en tronçons de 50 à 60 km et fixé chaque lieu où les relais doivent être effectués. Chaque relais est accompli par une équipe de 2 coureurs.

L'enthousiasme général fait oublier les conditions atmosphériques et toute la journée les rotations s'effectuent comme prévues. Un seul incident, Edouard Chabot casse sa chaîne du côté d'Aigurande et laisse Claude Mongne terminer seul le parcours.

Samedi soir 23 h, le groupe ayant respecté son tableau de marche, il atteint Montchanin et décide d'une pause pour se restaurer et se reposer ensemble. Avec peu de lumière, sous une pluie fine, autour d'un barbecue, après une journée plutôt harassante chacun apprécie son entrecôte et son plat de pâtes. Un peu de repos dans les voitures ou sur un lit de fortune et déjà 3h30, il faut penser à repartir. Les rotations reprennent et à 12h30 le dimanche 8 nous sommes arrivés à Jougne près de la frontière Suisse ou nous nous arrêtons pour déjeuner ensemble.

Un groupe de cyclistes suisses vient accueillir les Bussacais à la frontière pour terminer tous ensemble les 65 derniers km. La pluie qui reprend de plus belle rend la chaussée glissante et ne facilite pas la progression sur un terrain nettement plus accidenté que celui que nous connaissons en Charente-Maritime.

Un arrêt à Chavornay, un autre à Mézières pour une remise en ordre générale et il est 18h tapantes lorsque le groupe arrive à Oron, Jonathan, Guylène et Jean-Marc en tête. Plus de 150 personnes et la fanfare attendent l'arrivée des Bussacais.

Pour tous ceux qui ont vécu le jumelage dès son origine et qui ont participé aux premiers échanges, il est difficile de contenir l'émotion ressentie et de ne pas y aller de sa petite larme.

. C'est une expédition ! Ceux qui l'ont vécu sur le vélo savent ce que cela représente, mais tous l'ont accompli dans l'effort sûrement (n'est-ce pas Jean-Marc !) mais aussi avec un certain plaisir et surtout une grande joie d'être allé jusqu'au bout de ce qui au départ était quand même une aventure !

Bravo ! à vous les cyclistes de tous âges avec des qualités et des aptitudes différentes, nous, qui avons vécu près de vous pendant deux jours nous savons ce que représente votre effort totalement gratuit !

Roland Monget

Section gymnastique – Marche volontaire

Balade dans les Pyrénées

La section gymnastique volontaire du Foyer Rural anime, en plus des séances de gymnastique, un groupe de marcheurs qui réunit tous les lundis après-midi 25 à 40 adeptes. Les participants viennent de Bussac, Saint-Savinien, Saintes, Fontcouverte ou Vénérand. Les sorties se font sur des sentiers de petites randonnées des communes avoisinantes pour des parcours compris entre 10 et 12 km qui sont réalisés d'une manière générale en 2 h 30.

Cette année un certain nombre de participants ont exprimé le désir d'effectuer un court séjour de marche dans les Pyrénées afin de découvrir des paysages très différents. Notre ami Robert Orgé, spécialiste dans le choix des parcours, nous a trouvé un village de vacances à Bielle, dans la vallée d'Ossau qui pouvait nous accueillir pendant 4 jours du 29/5 au 1/6 et ce pour la modique somme de 200 F par jour, par personne en pension complète.

Rapidement nous nous sommes retrouvés 26 prêts à partir et dès le lundi soir 28/5 nous prenions possession des appartements. En fin d'après-midi, nous avons effectué une visite du petit village de Bielle (470 hab.) ancien chef-lieu de la vallée. Ce bourg chargé d'histoire possède encore quelques maisons du 16^{ème} siècle et l'on retrouve beaucoup de fragments sculptés provenant de bâtisses démolies et réemployés dans des maisons plus modernes.

Notre séjour s'est déroulé sous un temps splendide qui nous a permis de profiter au maximum de la nature. Le directeur de l'établissement avait préparé un programme à notre intention et fourni des cartes pour effectuer les parcours.

Mardi 29/05

- Matinée : Randonnée le pic des Escurets
- Après-midi : La falaise aux vautours
- Soirée : Diaporama sur la vie en vallée d'Ossau

Mercredi 30/05

- Matinée : Randonnée lac de Bioux-Atigue et lac d'Ayous
- Après-midi : Plateau du Benou à la recherche des cromlechs (groupe de pierres dressées disposées en cercle)

Jeudi 31/05 - Journée randonnée cirque de l'Anéou avec pique-nique tiré du sac

Vendredi 1/06 - Matinée : La boucle de l'Arriu-Mage avec retour par Bilhères

Ce fut un séjour bien rempli. La topographie des lieux étant totalement différente de notre région on ne parle pas de kilomètres parcourus mais de dénivelé réalisé. Nous avons vu des choses magnifiques (je ne parle pas des cromlechs que nous n'avons trouvés) les paysages bien sûr mais aussi des animaux sauvages comme les isards nombreux au cirque d'Anéou ou les marmottes. La falaise des vautours mériterait à elle seule un récit détaillé pour montrer tout le travail réalisé pour le repeuplement du territoire avec ces oiseaux.

Nous avons été surpris de constater avec quelle facilité nous avons pu enchaîner les marches de l'après-midi après celles du matin ainsi que l'accumulation des marches de plusieurs jours.

Après avoir fait le plein de miel et de jurançon le groupe est revenu enchanté de son séjour et a exprimé le désir de recommencer l'année prochaine .

Roland Monget



Gymnastique volontaire

REPRISE DES ACTIVITES :

COURS DE GYMNASTIQUE : MARDI 4 SEPTEMBRE 2001

- Les cours ont lieu le mardi & le vendredi
- horaires : 18 H 45 à 19 H 45
- lieu : salle de motricité de l'école Gustave COURBET de Bussac

COURS DE STEP:

MERCREDI 5 SEPTEMBRE 2001

- Les cours ont lieu le mercredi
- horaires : 19 H 00 à 20 H 00
- lieu : salle de motricité de l'école Gustave COURBET de Bussac

RANDONNEES : LUNDI 10 SEPTEMBRE 2001

- Les marches ont lieu le lundi
- Pour obtenir le planning, se rendre à la fin d'un cours de Gymnastique.



La boule bussacaise

Les apports éducatifs de la Pétanque (1^{ère} partie)

1/ Apports moteurs :

La pétanque permet de développer les qualités d'adresse et de précision de ceux qui la pratiquent. Elle favorise également la coordination des mouvements des divers membres et affermit les qualités d'équilibre.

2/ Apports sensoriels :

La pétanque est excellente pour le sens du toucher et de l'entretien de la vision. Elle permet surtout à chacun de mieux se contrôler et d'avoir une plus grande maîtrise de soi.

3/ Apports affectifs :

La pétanque procure le plaisir de jouer avec des engins dont on domine de plus en plus l'utilisation. On s'en sent un peu les maîtres et la joie est toujours plus grande de gagner un point, de frapper une boule, de réussir un bon coup, ce qui aide à prendre davantage conscience de ses possibilités. (Source : Internet ; Histoire de la pétanque)

Info sur le club :

- Bon parcours en coupe de Charente Maritime : après avoir éliminé l'ASPTT Saintes, défaite en 8^{ème} de finale contre St Pierre d'Oléron.
- Moins de chance en coupe de France, puisque le club s'est fait éliminer au 2^{ème} tour départemental contre la SEMAT de La Rochelle.

- Dates à retenir :

- Samedi 28 septembre à 20h 30 : Concours Communal.
- Samedi 3 novembre :

LOTO DE LA BOULE BUSSACAISE .

REPAS FRUITS DE MER DE LA G.V.

SAMEDI 20 OCTOBRE 2001 à 20 H 30
- Salle Municipale de Bussac

APERITIF

HUITRES

ASSIETTE FRUITS DE MER ou ASSIETTE
FRAICHEUR & ASSIETTE ANGLAISE

MOULES

FROMAGE ET DESSERT

CAFE - COGNAC - LIQUEUR

VIN COMPRIS

INSCRIPTIONS AU REPAS :
du 1^{er} OCTOBRE 2001 au 16 OCTOBRE 2001
(attention, places limitées)

Auprès de Guylène BOUTINON ☎05.46.93.27.40

PRIX : Adulte 140 F ou 21,34 €
Enfant (- 12 ans)... 50 F ou 7,62 €

Réponses du quizz.

- 1) **Vrai** : 1 euro = 6.55957 francs.
- 2) **Faux** : le taux de conversion entre l'euro et les différentes monnaies nationales participant à l'euro a été fixé le 31 décembre 1998 lors d'un conseil de façon fixe et irrévocable.
- 3) **Faux** : il y en a huit.
- 4) **Vrai** : 1 euro = 100 cents.
- 5) **Vrai** : ils sont au nombre de 7 et représentent les divers courants architecturaux de l'Europe au cours de son histoire.
- 6) **Vrai** : jusqu'à cette date, il n'y a ni obligation, ni interdiction d'utiliser l'euro. Après le 1^{er} janvier 2002, l'euro sera notre monnaie unique.
- 7) **Faux** : je pourrai écouler mes derniers francs jusqu'au 17 février 2002 à minuit, et s'il m'en reste, il sera possible d'échanger les pièces pendant 3 ans et les billets pendant 10 ans à la Banque de France.
- 8) **Vrai** : mais jusqu'au 1^{er} janvier 2002, les commerçants ne sont pas obligés. Vérifiez qu'ils acceptent le paiement en euros.
- 9) **Vrai** : 1 euro = 100 cents = 2×50 cents.
- 10) **Faux** : le basculement de votre compte bancaire de francs en euros se fera automatiquement.
- 11) **Vrai** : 3 francs = 46 cents.
- 12) **Vrai** : 4 francs = 61 cents.
- 13) **Faux** : le drapeau européen n'a que 12 étoiles et il n'est pas question d'en rajouter ;
- 14) **Faux** : 45 euros = 295.18 francs, une place de cinéma à 45 francs vaut 6.86 euros.
- 15) **Vrai** : il en est de même pour les distributeurs qui devront être recalibrés pour recevoir et donner pièces et billets en euros .
- 16) **Faux** : chaque pays de la zone euro a une face qui lui est propre sur chacune des pièces.
- 17) **Vrai** : 50 000 francs = 7622 euros environ.
- 18) **Faux** : il ne sera possible de retirer des euros au distributeur que le 1^{er} janvier 2002
- 19) **Faux** : jusqu'au 30 juin 2002 dans votre banque, 3 ans pour les pièces et 10 ans pour les billets à la Banque de France
- 20) **Vrai** : l'ensemble des DOM et St Pierre et Miquelon adopteront l'euro en même temps que la métropole.

Petits trucs :

• **FRANCS ➔ EUROS**

Prenez le montant en francs, ajoutez sa moitié et divisez par 10

• **EUROS ➔ FRANCS**

Prenez le montant en euros, multipliez par 20, divisez par 3

Ce journal arrive tardivement dans vos boîtes aux lettres suite à des problèmes de tirage.
Vous voudrez bien nous en excuser

**PROCHAINE DIFFUSION
DE BUSSAC INFO PREVUE EN JANVIER 2002**

